

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-CD31

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	100 000	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	100 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 euros en AE et CP :

- du programme 217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables, action 07 Pilotage, support, audit et évaluation
- vers le programme 174 Énergie, climat et après-mines, action 06 soutien.

Amendement d'appel.

L'action 06 contient un budget formation pour couvrir « de formation métiers de la DGEC, tant pour les agents en administration centrale que pour les services déconcentrés qui interviennent sur tous les champs de compétences de la DGEC. Ces formations sont réalisées par des prestataires externes sur les thématiques suivantes : pétrole, gaz, nucléaire, énergie, climat, réseaux électriques et énergies marines ».

Concernant la « formation continue des agents du réseau des DREAL en charge des activités véhicules [un marché] a également été passé avec l'École des Mines d'Alès, reconductible chaque année jusqu'en 2024. »

Cet amendement interroge l'avenir de ce marché. Le dynamisme des Mines d'Alès est indispensable à la vitalité et au dynamisme Gardois, il convient de le maintenir.